

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

TRAVAIL DE SESSION

PRÉSENTÉ À

M. SÉBASTIEN DUCHESNE

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DU COURS

BIOLOGIE DE LA CONSERVATION

PAR

CLÉMENCE GOUDIN

PROJET DE 13 RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ PROJETÉES DANS LA RÉGION
DES LAURENTIDES MÉRIDIONALES

24 AVRIL 2010

Table des matières

Introduction	p.3
Chapitre 1 : Protection de la biodiversité	p.4-p.8
Protection de la biodiversité au niveau mondial.....	p.4-p.5
Protection de la biodiversité au Québec.....	p.4-p.7
Obtention du statut de protection.....	p.7-p.8
Chapitre 2 : Réserves de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats	p.9-p.12
Descriptions du projet.....	p.9-p.10
Enjeux (services écologiques, animaux spécifiques).....	p.11
Cohabitation des usages traditionnels, domestiques, récréatifs.....	p.11
Conciliation des intérêts socioéconomiques.....	p.11-p.12
Chapitre 3 : Réserve de biodiversité projetée des basses-colline-du-Lac-Coucou	p.13-p.16
Descriptions du projet.....	p.13-p.15
Enjeux (services écologiques, animaux spécifiques).....	p.15
Cohabitation des usages traditionnels, domestiques, récréatifs.....	p.15-p.16
Conciliation des intérêts socioéconomiques.....	p.16
Chapitre 4 : Opinion personnelle	p.17-p.18
Conclusion	p.19
Bibliographie	p.20

Introduction

Les réserves au Canada et plus particulièrement au Québec se sont beaucoup développées et leur nombre ont augmenté ces dernières décennies. Depuis 1978, des premières lois sur les parcs jusqu'à maintenant, beaucoup de progrès ont été réalisés cependant ce n'est pas terminé. En effet l'un des objectifs du gouvernement du Québec est d'atteindre 12% d'aires protégées sur le territoire, cela représenterait plus de 200 000 km².

Beaucoup de ressource ont été investi dans l'atteinte les 12% d'aires protégées, seulement leur statut est provisoire. Beaucoup veulent maintenant qu'il soit permanent.

Le 17 janvier dernier, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a confié au BAPE le mandat de consulter le public sur la question de l'attribution de ce statut permanent à 13 réserves de biodiversité dans la région de la Mauricie.

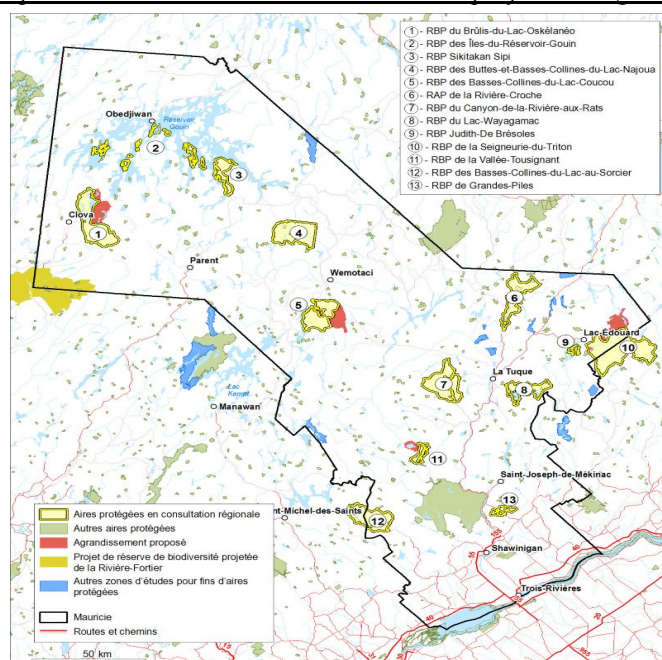
Des consultations auprès des autorités régionales et des communautés autochtones ont été réalisées par le ministère responsable de l'Environnement préalablement pour décerner le statut provisoire à ces réserves. Une consultation de la population doit maintenant être tenue par le BAPE, avant que ne leur soit accordé un statut permanent de protection.

La tenue d'une consultation du public à l'échelle régionale permet d'avoir une vision d'ensemble du réseau d'aires protégées et d'optimiser l'utilisation des ressources.

J'ai décidé de présenter deux de ces 13 réserves : celle de la réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats ainsi que la réserve de biodiversité projetée des basses-colline-du-Lac-Coucou.

Le statut de réserve de biodiversité permanente du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats, ainsi que celle des basses-colline-du-Lac-Coucou, n'est pas utopique et pourrait très bien être décerner dans les années qui viennent car ces deux territoires protègent des espèces vulnérables mais sont aussi des écosystèmes représentative des Laurentides méridionales. Ce statut pourra de même permettre de concilier les différentes activités anthropiques présentes et la protection de la nature.

Emplacement des 13 réserves de biodiversité projetées au Québec



<https://www.aires-protgees-mauricie.bape.gouv.qc.ca/pages/sinformer>

Chapitre 1 : Protection de la biodiversité

➤ Protection de la biodiversité au niveau mondial

Nous nous trouvons dans l'anthropocène qui est la période géologique où l'activité humaine est une constante menace pour l'ensemble de l'environnement. Il y a une "érosion" de la biodiversité, à tel point que l'on parle maintenant de « Sixième Extinction ».

Cinq menaces majeures pèsent sur la biodiversité :

- la destruction des habitats;
- la surexploitation (chasse, pêche);
- les espèces envahissantes;
- le changement climatique et la pollution;

Pour faire un court résumé de la situation présente: de nos jours 1/3 des espèces de poissons sont menacées. En 100 ans plus de 50 % des zones humides de la planète ont disparu. Au total, 785 espèces sont déjà éteintes et 65 survivent seulement en captivité ou à l'état domestique (selon l'Union internationale pour la conservation de la nature ou UICN). Enfin d'après les experts, le rythme actuel d'extinction est de 100 à 1000 fois supérieur à ce qu'il a été en moyenne sur des centaines de millions d'années.

L'un des buts évidents de notre ère est de protéger les écosystèmes avec les espèces qui vivent et de protéger celles qui sont menacées d'extinction.

Les hotspots de la biodiversité dans le monde



<https://fr.wikipedia.org/wiki/Biodiversit%C3%A9>

Il faut savoir que la notion de « biodiversité » est un mot relativement récent et sa notoriété et compréhension progressent lentement mais sûrement depuis 2009. Cette connaissance est néanmoins variable d'un pays à l'autre.

Ce terme est appris dans le système éducatif pour la sensibilisation des jeunes aux enjeux de la biodiversité, et c'est chez eux que la notoriété de cette notion atteint le niveau le plus élevé (80% chez les 16-24 ans en moyenne).

Concernant la protection il est bon de savoir quelques termes qui seront omniprésents dans la suite du dossier : depuis 2008, l'UICN définit une aire protégée comme « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ».

À l'échelle internationale, les Aires Protégées Polyvalentes ou APP est un territoire dont les buts sont la protection et le maintien de la biodiversité avec l'objectif de rendre hautement compatibles, voire mutuellement bénéfiques, la conservation et l'utilisation durable du territoire.

Elles sont utilisées par plusieurs États comme outil de conservation du patrimoine naturel et culturel, ainsi que pour la mise en valeur du territoire.

En 2005, elles couvraient un peu plus de 40 % des aires protégées terrestres de la planète.

Les pays européens, dont la France, le Royaume-Uni et l'Espagne, ont une grande tradition de conservation au moyen de ce type d'aires protégées. Les APP y jouent un rôle clé dans la protection de plusieurs espèces en péril, dans la restauration de vastes écosystèmes forestiers et agroforestiers ainsi que dans la valorisation du mode de vie rural et de son économie.

Au Canada et aux États-Unis, l'utilisation de ce type d'aires protégées est restée, jusqu'à ce jour, marginale. La plupart des aires protégées y sont gérées comme des aires strictes qui excluent les principales activités de mise en valeur des ressources naturelles, comme la foresterie et l'agriculture, on parle surtout ici de réerves écologiques.

Au Québec, il existe quelques initiatives de conciliation entre la protection de la biodiversité et la mise en valeur des ressources naturelles sur un même territoire d'aire protégée. Le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent est géré comme une APP depuis sa création, en 1998, et les travaux menés depuis 10 ans pour la constitution d'aires marines protégées vont aussi en ce sens.

➤ Protection de la biodiversité au Québec

Historique du réseau des aires protégées au Québec :

- 1987, seulement 0,36% de la superficie du Québec correspond aux aires protégées.
- 1999, un second bilan est fait : 2,84% constitue les aires protégées.
- 2007, le troisième bilan fait état de 4,79%.
- Dernier bilan en date, celui du 31 décembre 2018, établit que 10% (166 760 km²) de la superficie du Québec représente des aires protégées.

Ainsi, au Québec, 4 775 sites naturels répondent à la définition d'aire protégée. L'ensemble de ces milieux naturels est réglementé et géré en fonction des 32 désignations juridiques ou administratives.

Mais qu'est-ce qu'une aire protégée ?

En décembre 2002, le gouvernement du Québec adoptait la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (LCPN) dans le but d'aspirer au but de sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité du patrimoine naturel du Québec.

Dans cette loi, on entend par « aire protégée » : “un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées”.

Le Québec prend aussi en compte bien sûr la définition de l'UICN citée précédemment.

Réserve de biodiversité



Protection d'écosystèmes
terrestres

Réserve aquatique



Protection d'écosystèmes
aquatiques et riverains

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aquatique/deplInfoReserveBiodiversiteAquatique.pdf>

Tout territoire qui répond à l'une ou l'autre de ces définitions est considéré comme une aire protégée au Québec.

Une aire protégée vise d'abord l'atteinte d'objectifs de conservation des espèces et de leur variabilité génétique, le maintien des processus naturels et celui des écosystèmes.

Toute activité réalisée sur le territoire ou sur une portion de territoire d'une aire protégée ne doit pas altérer le caractère biologique essentiel de celui-ci. En cas de conflit, si une activité quelconque affecte la protection de l'écosystème, la conservation de ce dernier est prioritaire.

Nous parlerons aussi de ***réserve de biodiversité***, au même titre que la réserve aquatique (il y en a moins à cause de conflits avec les sociétés hydroélectriques, exemple : HydroQuébec) sont gérées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec. C'est une aire protégée créée dans le but de favoriser le maintien de la biodiversité en milieu terrestre et plus spécialement de la représentativité des différentes régions naturelles du Québec.

Il existe à présent cinq réserves de biodiversité au Québec disposant d'un statut permanent de protection.

La principale différence avec les parcs nationaux est qu'il n'y a pas systématiquement d'aménagements ou d'infrastructures de services ni d'activités récréatives organisées à l'intérieur des réserves.

De manière générale, la plupart des activités de récréation, comme la chasse, la pêche, le piégeage ou la randonnée, la motoneige et la libre circulation, y sont permises.

Il s'agit d'aires protégées où, de façon générale, seules les activités industrielles d'exploitation des ressources naturelles sont interdites comme par exemple la foresterie, l'exploitation minière, pétrolière et gazière.

Pourquoi les aires protégées sont-elles importantes?

En 1992, la Convention sur la diversité biologique, gérée par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, fixe de grands objectifs liés aux aires protégées. Le Québec souligne ainsi que les aires protégées constituent l'un des éléments fondamentaux pour le maintien de la diversité des espèces, des écosystèmes et des ressources génétiques sauvages, ainsi que pour l'atteinte d'objectifs de développement durable.

Les aires protégées apportent une grande variété de bénéfices sur les plans : écologique, scientifique, éducatif, social, culturel, spirituel et économique.

Sur le plan écologique : la production d'oxygène, la création et la protection des sols, l'absorption et la réduction des polluants, l'amélioration des conditions climatiques locales et régionales, la conservation des nappes aquifères, la régularisation et la purification des cours d'eau sont des exemples des bénéfices attribués aux aires protégées.

Mais elles sont aussi des laboratoires en milieu naturel. Elles permettent en tout temps d'obtenir des données uniques sur le fonctionnement des écosystèmes et sur les espèces.

Sur le plan économique : les aires protégées favorisent la diversification des économies locales et régionales. Elles contribuent à sauvegarder un potentiel biologique qui constitue une ressource renouvelable, qui permet le maintien d'activités telles que la chasse, la pêche et le piégeage. De façon très significative, elles soutiennent l'industrie écotouristique, qui est en plein essor.

De plus, les aires protégées représentent actuellement une des constituantes importantes de la gestion durable des forêts.

→ Principaux rôles des aires protégées au Québec :

- restaurer la naturalité pour renforcer la résilience des écosystèmes;
- Permettre une gestion active de la biodiversité;
- Participer à la vitalité sociale et économique;
- Permettre une gestion active de la biodiversité;
- Restaurer la naturalité pour renforcer la résilience des écosystèmes;
- Participer à la vitalité sociale et économique;

Et au niveau des orientations gouvernementales ?

En 2000, il y avait seulement 24% d'aires protégées sur la planète, le gouvernement du Québec a alors adopté des principes et des orientations stratégiques en vue de doter le Québec d'un réseau d'aires protégées représentatif de l'ensemble de sa diversité biologique et qui couvrirait une superficie totale de 8 % du territoire (à la base visé pour 2005 mais atteint en 2009).

En 2011, il adoptait de nouvelles orientations en matière d'aires protégées, avec un but de 12 % du territoire d'ici 2015 mais l'objectif n'est pas encore atteint (10% aujourd'hui).

Le Québec a pour nouvelle ambition d'atteindre la cible internationale de 17 % d'aires protégées en milieu terrestre et en eau douce d'ici 2020.

Par ces orientations, le gouvernement reconnaît l'importance et les bénéfices des aires protégées sur les plans écologique, économique et social pour l'ensemble du Québec.

Le gouvernement axe ses efforts sur la sauvegarde d'échantillons représentatifs de toute la diversité biologique, et il s'intéresse à la préservation des milieux fragiles ou exceptionnels ainsi qu'aux habitats d'espèces menacées ou vulnérables.

Il veut aussi mettre à contribution les principaux intervenants et les organismes concernés et la participation des communautés autochtones est aussi sollicitée.

➤ Obtention du statut de protection

Il y a treize étapes pour obtenir le statut permanent :

Les cinq premières étapes passent sous l'autorité du comité régional puis les six prochaines sont des étapes gouvernementales. Pour finir les trois dernières étapes concernent le passage d'une aire protégée projetée, soit provisoire, à une permanente.

En effet une réserve de biodiversité projetée a un statut d'aire protégée reconnue, mais juste provisoire. Le gouvernement doit lui attribuer un statut permanent de protection à l'intérieur d'une période de quatre à six ans, à la suite d'une consultation publique. C'est donc un processus participatif du public.

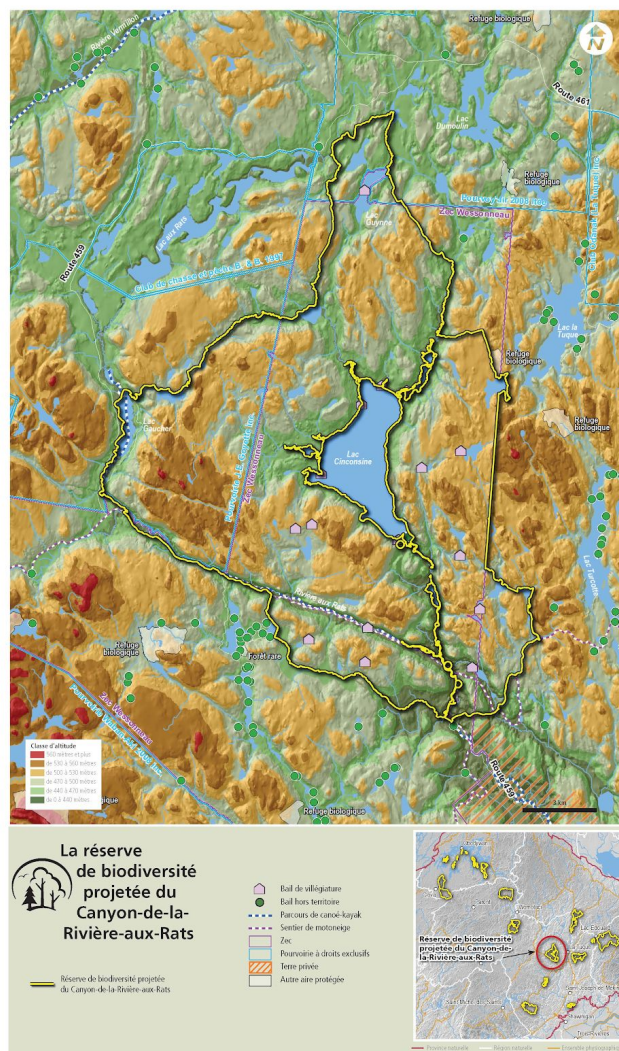
Des échantillons de tous les types d'écosystèmes et de tous les éléments du milieu naturel méritent d'être protégés et de faire partie du réseau d'aires protégées du Québec, même les écosystèmes les plus communs. C'est pourquoi les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques ne visent pas nécessairement la protection d'éléments rares ou d'écosystèmes exceptionnels, bien que ces statuts d'aires protégées puissent aussi être utilisés à cette fin.

Pour tenir compte des caractéristiques particulières de chacun des territoires (écologiques ou sociales) certaines adaptations peuvent être apportées. Par exemple, un zonage spécial peut être établi dans une partie de la réserve afin de limiter les activités dans des secteurs particulièrement fragiles. À l'inverse, certaines activités de mise en valeur peuvent être prévues dans les zones qui présentent un potentiel récréotouristique.

De nos jours en Mauricie, il y a 20,8 % du territoire qui est protégé.

Chapitre 2 : Réserves de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats

Réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats



<https://www.aires-protégées-mauricie.banq.gouv.qc.ca/consultation/reserve-de-biodiversite-projetee-du-canyon-de-la-riviere-aux-rats/presentation/presentation-de-la-reserve-8>

➤ Descriptions du projet

La réserve de biodiversité du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats mesure 208,5 km², situé dans la province naturelle des Laurentides méridionales dans la dépression de La Tuque, à 15 km à l'Ouest de la ville et à environ 70 km de la communauté Atikamekw de Wemotaci.

La réserve touche à trois district écologiques principalement celui des basses collines du lac Cinconsine et en partie ceux des buttes du lac Turcotte et des buttes du lac Bellavance.

La réserve est une aire protégée en consultation régionale, elle a atteint le statut provisoire le 11 Juin 2008.

Milieu physique :

le relief est majoritairement composé de basses collines recouvertes de till (dépôts glacières) d'épaisseur variable. L'altitude y varie de 160 à 475 m, la vallée de la Rivière-aux-Rats présente les caractéristiques typiques d'un canyon : ses parois sont escarpées et d'une hauteur considérable, la vallée se transforme en dépression ouverte fortement encaissée ou les dépôts fluvio-glaciaires y abondent.

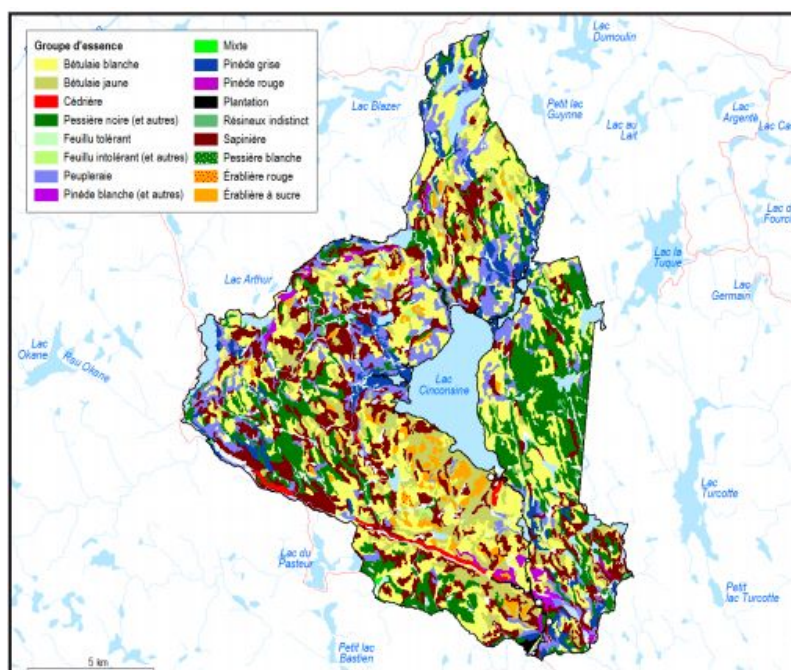
Situé dans la province géologique de Grenville, elle est localisée sur un socle rocheux composé de gneiss charnokitique et de granulite.

La réserve se trouve sous l'influence d'un climat subpolaire doux subhumide à longue saison de croissance.

Milieu biologique :

Celui-ci est très divers avec un couvert forestier typique de la forêt mélangé. Le territoire forestier représente la majorité de la réserve (> 90%) avec une prédominance du bouleau jaune et blanc, sapin baumier ainsi que de pessières rouges et noires.

Groupes d'essences présents dans la réserve



<https://www.aires-protégées-mauricie.banque.gouv.qc.ca/media/default/0001/01/8c10a07fb673a6dcd7f948e5c60cb9da6716e908.pdf>

Une grande partie de la forêt a été perturbée par des récoltes forestières mais aussi par des phénomènes naturels comme des feux durant ce dernier siècle dans l'Ouest de la réserve. Cette partie est donc surtout constituée de jeune forêt et dans l'Est, ce sont les moyennes et/ou les anciennes qui y dominent majoritairement. Les espèces associées aux forêts mûres et surannées y trouvent de ce côté un milieu propice à la satisfaction de leurs besoins. Au niveau hydrique la réserve inclut une quarantaine de lacs ainsi que des rivières importantes en outre la Rivière aux Rats.

Cadre légal :

le statut légal actuel du territoire est celui de réserve de biodiversité projetée (provisoire). Il est régi par la LCPN. Le statut final visé est celui de réserve de biodiversité permanente dont le régime des activités est également contrôlée par cette même loi ainsi que par son plan de conservation.

➤ Enjeux

Il y a plusieurs composantes écologiques d'intérêt et représentatives des écosystèmes caractéristiques de la portion Nord-Est de La Tuque.

Elle contribue à la protection de ces écosystèmes caractéristiques et on y trouve des peuplement forestier typique de la frange de la zone de forêts mélangées. Elle contient une grande proportion de vieilles forêts donc la valeur écologique est d'autant plus grande mais ça s'équilibre avec la forte proportion de jeune forêt présentent à cause des différentes perturbations ayant eu lieux pendant ce siècle.

De plus ce territoire permet la protection et conservation trois espèces désignées vulnérables au Québec qui fréquentent la réserve : la tortue des bois, faucon pèlerin (anatum) et l'omble chevalier (oquassa). La tortue des bois est, dans cette réserve, à la limite nord de leur aire de répartition en Amérique du Nord et celles qui fréquente la Rivière-aux-Rats au Sud de la réserve y figurent parmi les plus nordiques au nord du fleuve Saint-Laurent.

C'est une place où l'on retrouve aussi l'Omble de Fontaine (en allopatrie). On peut rencontrer aussi la Truite grise.

➤ Cohabitation des usages traditionnels, domestiques, récréatifs

Milieu social :

Il existe plusieurs activité récréo-touristiques qui s'exercent sur le territoire de la réserve de biodiversité projetée notamment la pêche, la chasse, le piégeage d'animaux mais aussi des activités nautiques tel que le canoë-kayak sur le lac Cinconsine au centre de la réserve.

Il y a quatorze baux de villégiature enregistrés, donc le territoire essentiellement utilisé à des fins récréo-touristiques c'est pourquoi il est mieux que l'accès y soit facile.

Accès :

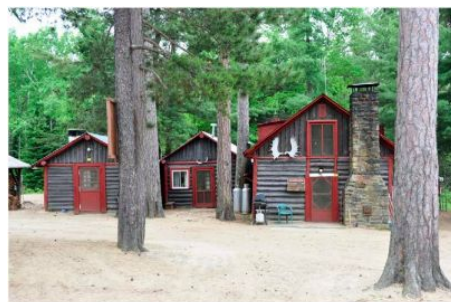
L'accès au territoire est assez facile grâce à un grand axe, la route 459, qui passe dans le Sud de la réserve avec aussi des routes forestière pour aller plus au coeur de la réserve.

➤ Conciliation des intérêts socio-économique

Création de la réserve biodiversité contribue à la mise en place d'un réseau représentatif d'aires protégées pouvant favoriser l'obtention et le maintien de certificats FSC (Forest Stewardship Council) : c'est un atout pour les entreprises du secteur forestier désirant diversifier leurs marchés.

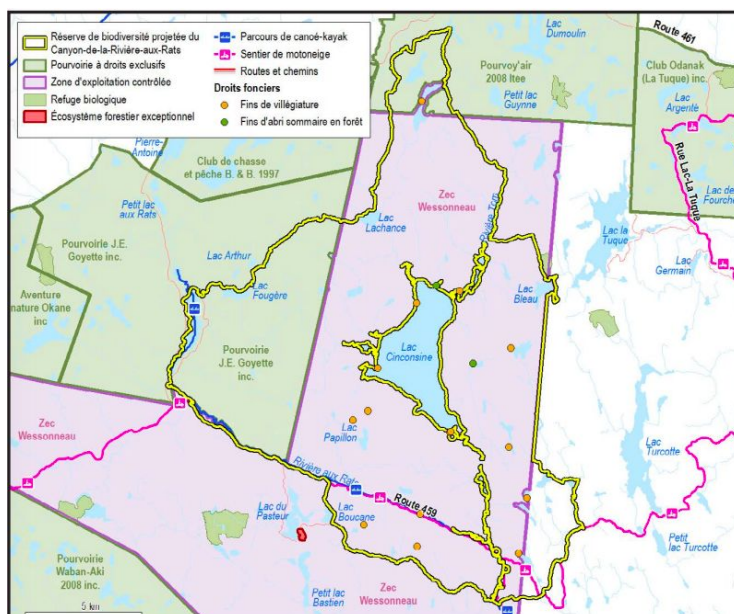
Il y existe une zone d'exploitation contrôlée sur presque la totalité du territoire et la réserve recoupe le territoire de la Zec Wessonneau et celui des pourvoiries.

Bâtiments de la pourvoiries J.E. Goyette à la limite Ouest de la réserve



<https://www.aires-protégées-mauricie.hape.gouv.qc.ca/media/default/0001/01/8c10a07fb673a6dcd7f948e5c60cb9da6716e908.pdf>

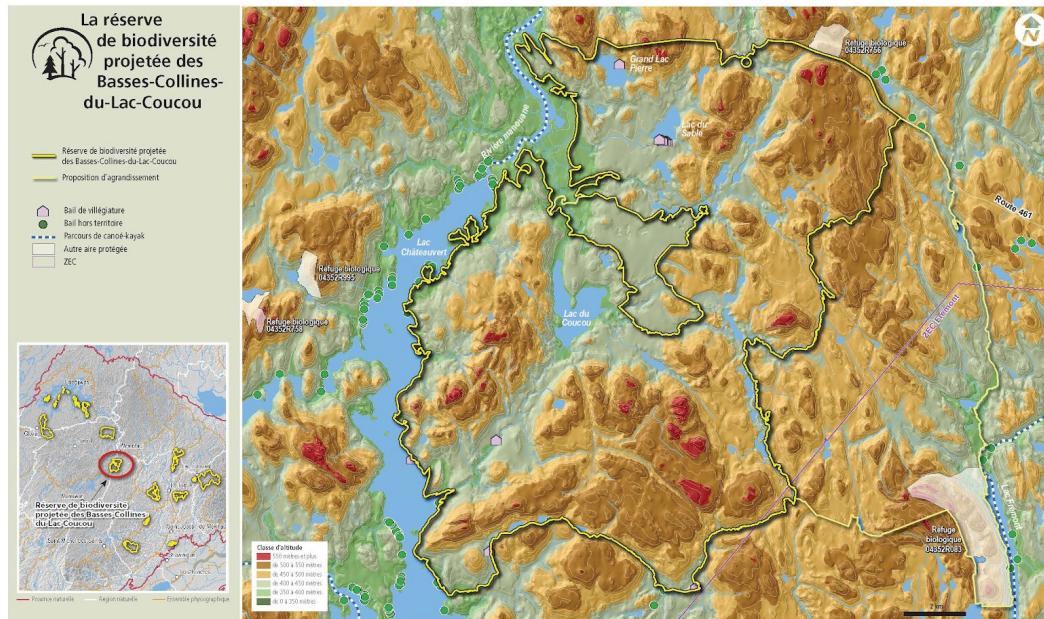
Délimitation des différentes zones de la réserve et la activités présentes



<https://www.aires-protégées-mauricie-bape.gouv.qc.ca/media/default/0001/01/102ac5daf591831b35c8c90b1fa76b03be65c37f.pdf>

Chapitre 3 : Réserve de biodiversité projetée des basses-colline-du-Lac-Coucou

Réserve de biodiversité projetée des basses-colline-du-Lac-Coucou



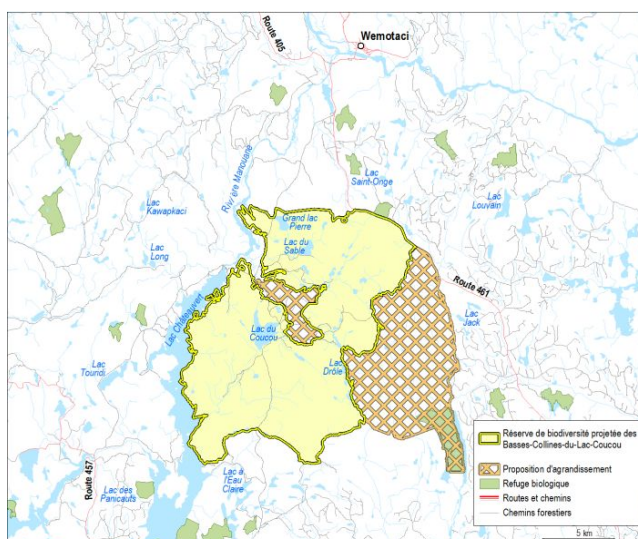
<https://www.aires-protégées-mauricie.bape.gouv.qc.ca/consultation/reserve-de-biodiversite-projetee-des-basses-colline-du-lac-coucou/presentation/presentation-2>

➤ Descriptions du projet

La réserve de biodiversité des Basses-collines-du-Lac-Coucou occupe officiellement une superficie de 177,6 km² à environ 15 km au Sud de Wemotaci et à 80 km au Nord-Ouest de La Tuque, dans les Laurentides méridionales et elle a obtenue le statut provisoire à partir du 11 juin 2008.

Avec le projet de devenir une réserve au statut permanent et celui d'ajout de 78,8 km², elle en serait à 256,4 km².

Agrandissements projetés de la réserve



<https://www.naires-protégées-mauricie-bape.gouv.qc.ca/media/default/0001/01/8c10a07fb673a6dcd7f948e5c60ch9da6716e908.pdf>

Milieu physique :

Le relief est surtout composé de buttes et de basses collines recouvertes de till, à l'exception d'une importante dépression au Nord et à l'Ouest du lac Coucou (présence de sable d'origine fluvio-glaciaire).

L'altitude y varie de 355 à 600 m et elle est en moyenne d'environ 425 m.

Il y a trois types de roches sur ce territoire : des granitoïdes, du granite/gneiss granitique et de la tonalitique.

Deux type de climat y règne : subpolaire, humide à moyenne saison de croissance et subpolaire doux subhumide à longue saison de croissance.

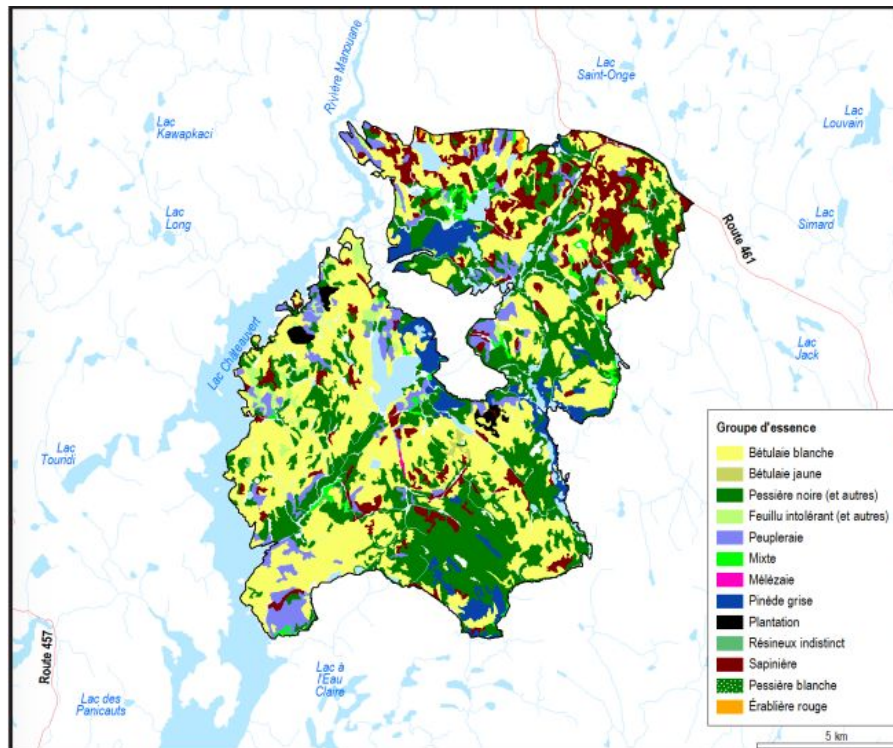
La totalité des plans d'eau couvrent environ 4,4% de la superficie de la réserve, les plus importants étant le lac Coucou, le grand lac Pierre et lac du Sable.

Milieu biologique :

Le milieux a été très perturbé pendant ces derniers siècles, les forêt sont donc très jeunes et se régénèrent naturellement. Les vieilles forêts (plus de 80 ans) sont très rares, elles couvrent 12 % de la réserve. Comparé aux intermédiaires (de 40 à 80 ans) et jeunes (inférieur à 40 ans) qui couvrent, elles, respectivement 60 % et 21 %.

Au niveau des espèces floristique les peuplements sont mélangés (feuillus et résineux) : bétulaies blanches et peupleraies à peuplier faux-tremble y sont omniprésents et couvrent environ 45 %. Les sapins et épinettes noires ou rouges correspondent respectivement à 9,5 % et 30 % et le pin 4,8%.

Groupes d'essences présents dans la réserve



<https://www.aires-protégées-mauricie.bape.gouv.qc.ca/media/default/0001/01/8c10a07fb673a6dcd7f948c5e60ch9da6716e908.pdf>

Au niveau faunistique, il n'y a pas eu d'inventaire spécifique mais on y a signalé la présence d'une espèce vulnérable qui est la pygargue à tête blanche.

Le plan d'agrandissement est de rajouter 78,8 km². C'est très peu, en effet c'est plus petit que beaucoup de feux survenus à moins de 100 km au cours des trois dernières décennies. Cet agrandissement aurait comme conséquence de réduire l'effet de bordure en créant des noyaux de conservation plus grand ce qui va accroître significativement l'efficacité de l'aire protégée.

Effet de bordure : ça correspond à la zone de transition entre deux types d'écosystèmes. Cet endroit va présenter des conditions particulières et souvent extrêmes pour beaucoup d'espèces. On parle d'effet de bordure ou lisière pour décrire les impacts négatifs de ces lisières créés le plus souvent artificiellement.

Il y aurait deux agrandissements de fait (grâce à la proposition du groupe de travail régional sur les aires protégées de la Mauricie) qui permettrait d'améliorer la représentativité et l'efficacité de ces aires protégées :

- Le premier agrandissement consistant à inclure un secteur dominé par les pinèdes grises au centre de la réserve (initialement exclu car il y avait un potentiel de bleuetière).
- Le second agrandit la réserve vers l'Est avec en dominance des pessières noires/rouges ainsi que des bétulaies blanches et quelques sapinières, et ce jusqu'au lac Frémont englobant un refuge biologique qui borde une bonne partie de la rive Ouest de ce lac.

Cadre légal :

le statut légal actuel du territoire est celui de réserve de biodiversité projetée (provisoire). Il est régi par la LCPN. Le statut final visé est celui de réserve de biodiversité permanente dont le régime des activités est également contrôlée par cette même loi ainsi que par son plan de conservation.

➤ Enjeux

L'un des enjeux de cette réserve et d'avant tout de pouvoir être témoin du retour graduel des forêts âgées qui sont très importantes pour la biodiversité dans un paysage où les forêts mûres et surannées ont été grandement raréfiées à cause de l'ampleur de perturbation humaines et naturelles.

L'absence de perturbations par les activités de nature industrielles va permettre le rétablissement progressif des écosystèmes qui ressembleront plus à ceux dans lesquels les Attikameks pratiquaient leurs activités traditionnelles dans le passé.

Ce territoire a une représentativité élevée de part l'écosystème qui est caractéristique du Nord de la région naturelle de la dépression de La Tuque. De plus il y a une espèce en situation précaire (la pygargue à tête blanche), et la réserve accueil aussi une réserve à castors.

La proposition a été faite de faire accéder cette réserve de biodiversité au statut de protection permanente pour améliorer la représentativité de la réserve et de mieux protéger la biodiversité qui y est présente.

Un agrandissement a aussi été proposé, totalisant 78,8 km², et pour que l'aire protégée soit idéale et efficace, elle doit tendre vers une forme ronde de façon à limiter le ratio périmètre/superficie et donc l'effet de bordure, on peut se référer au principe de la théorie de biogéographie insulaire.

De plus, selon la théorie de la biologie de la conservation la superficie d'une aire protégée doit être suffisante pour contenir l'ensemble des stades de succession des écosystèmes forestiers et donc être plus grande que les plus grosses perturbation susceptible de l'affecter.

➤ Cohabitation des usages traditionnels, domestiques, récréatifs

Milieu social :

La communauté Attikamek de Wemotaci est très attaché à son territoire. Celui-ci a une haute valeur culturelle et historique voué notamment à la promotion et la transmission de la culture Attikamek, étant situé à l'intérieur d'un territoire plus vaste avec le nom de Cimakanic aski (en Attikamek).

Concernant les activités présentes et autorisées dans la réserve, il y a neuf baux de villégiature, un terrain de piégeage enregistré au Sud-Est de la réserve, la pêche... Il y a aussi un barrage contrôle présent à l'exutoire du lac Coucou.

La réserve de biodiversité projetée contient une réserve de castors d'Abitibi où seuls les autochtones peuvent chasser et piéger des animaux à fourrures.

Il y a des projets éducatifs qui veulent être mis en place : un laboratoire naturel pour les jeunes de la région.

Accès :

La réserve est peu accessible cependant il y a quand même diverses routes forestières et d'autres routes secondaires pour arriver à des endroits plus spécifiques, mais ces endroits restent plus durs à atteindre, il faut donc prévoir de se déplacer en véhicule tout-terrain.

La réserve est donc peu fréquentée de sorte qu'une gestion minimale est envisagée. Elle est surtout côtoyée par les membres de la communauté Attikamek de Wemotaci appelés à participer de manière privilégiée dans le cadre de la gestion.

➤ Conciliation des intérêts socioéconomiques

La zec, la ville de La Tuque et l'unité régionale MERN et MFFP sont associées à l'élaboration d'un plan d'action et de zonage en vue d'atteindre le but de conservation surtout dans des milieux sensibles et fragiles (comme par exemple les vieilles forêts et/ou la protection d'un secteur en particulier).

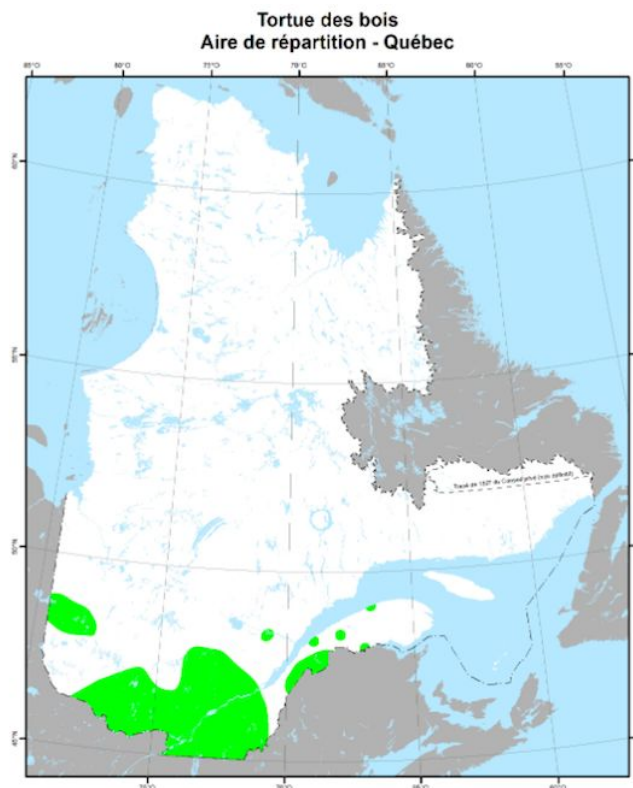
Opinion personnelle

J'ai décidé de choisir la réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats et celle des Basses-collines-du-lac-Coucou dans le cadre de mon cours de biologie de la conservation donné par M. Sébastien DUCHESNE car elles m'ont paru intéressantes de part le fait que je suis déjà allé dans celle de la Rivière-aux-Rats je la connaissais donc un minimum. Quant à celle du lac Coucou je trouve cela digne d'intérêt de discuter des conséquences de l'ajout d'un morceau de territoire à cette réserve.

Étant une élève française en échange pendant un an je trouve cette initiative de projets très intéressante et je pense que c'est quelque chose qu'il faut mettre en valeur et appuyer pour la protection de la faune et flore et conserver le patrimoine naturel.

Ces réserves sont pour moi importantes et il faut continuer à les protéger et au mieux pouvoir leur concéder le statut de réserve de biodiversité permanente de part pour la protection des espèces vulnérables présentes comme plus particulièrement la tortue des bois et la pygargue à tête blanche respectivement à la Rivière-aux-Rats et au lac Coucou.

Les menaces principales qui pèsent sur ces espèces sont surtout d'origine anthropiques : concernant la tortue c'est la dégradation et destruction de son habitat, l'accroissement de l'activité humaine (dérangement) ainsi que la mortalité accidentelle (route, machinerie agricole) et le braconnage qui sont dangereuses pour l'espèce.



<http://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menaces/fiche.asp?noEsp=71>

Pour ce qui est de la pygargue, dans les années 1930 à 1970, l'espèce a subi un déclin à cause de l'épandage de pesticides contaminant sa chaîne alimentaire mais aussi à cause de la chasse. De nos jours, la population est en hausse au Québec grâce à beaucoup d'effort cependant elle n'est pas sortie d'affaire : la perte d'habitat en bordure des grands plans d'eau, les pesticides, le dérangement par les activités humaines dans les habitats de reproduction, l'abattage et la capture accidentelle par le piégeage sont les principales menaces susceptibles d'affecter la population. À ces dernières menaces s'ajoute l'installation de parcs éoliens à proximité des sites de nidification.

Ces deux espèces font donc l'objet d'un suivi au Québec.

C'est pourquoi le statut permanent de la réserve permettrait la conservation de ces espèces car comme expliqué dans le **chapitre 1**, les activités industrielles d'exploitation des ressources naturelles sont interdites (foresterie, l'exploitation minière, pétrolière et gazière) et cela diminuerait très probablement leur taux de mortalité.

En plus de cela, le statut permanent permettrait d'augmenter la représentativité du réseau des aires protégées au niveau régional mais aussi national et de pouvoir alors préserver le patrimoine écologique des Laurentides méridionales.

Et il ne faut pas oublier que ce serait extrêmement bénéfiques pour la régénérescence des vieilles forêts qui sont capitales pour le bon fonctionnement des différents écosystèmes.

Pour l'agrandissement prévu pour la réserve de biodiversité des Basses-collines-du-lac-Coucou, je partage l'avis que ce serait une excellente bonne idée. En effet il serait bénéfique d'ajouter ce morceau de territoire car cela augmenterait tout d'abord le taux d'aires protégées en Mauricie et donc au Québec et il y aurait aussi moins d'effet de bordure.

Il serait intelligent d'utiliser la théorie de biogéographie insulaire pour l'aménagement du territoire et la conservation des espèces car l'aménagement du territoire peut occasionner des fragmentation d'habitats (voire la destruction) pouvant entraîner la diminution ou l'extinction d'espèces.

Pour résumer cette théorie : on peut considérer une île comme un fragment d'habitat, le continent étant comme un réservoir à espèces. Au niveau des îles, les espèces fluctuent suivant les processus d'immigration et d'extinction. Le nombre d'espèce à l'équilibre dépend seulement de la superficie de l'île et son éloignement au continent, plus elle sera grande moins le taux d'extinction est fort. Donc avec ses principes on peut se dire qu'il faudrait que les fragments soient d'une grande taille pour avoir un faible taux d'extinction. De plus, plus la forme de l'île tend vers un rond, plus ça va limiter le ratio périmètre/superficie.

Pour rester dans le même sujet, une suggestion d'agrandissement pourrait être de mise pour la réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats au Nord-Ouest de celle-ci pour augmenter la superficie protégée mais aussi diminuer le ratio périmètre/superficie (forme un peu plus ronde) et l'effet lisière. Ou bien pourrait être intéressant d'ajouter le lac Cinconsine, seulement il serait très difficile d'obtenir le statut de protection car un barrage et une centrale hydro-électrique y sont présents, ce qui créerait un conflit d'intérêt et d'usage.

Enfin le statut permanent de ces réserves de biodiversité permettrait de préserver les services écologiques rendu par ces écosystèmes que ce soit au niveau écologique, scientifique, éducatif, social, culturel et économique.

Ces projets sont en tous points acceptables et améliorerait les conditions des écosystèmes ainsi que les activités récréo-touristiques. Le seul point négatif serait pour les industries d'exploitation de ressources qui seraient obligées pour certaines d'être délocalisées.

Conclusion

Pour conclure, la biodiversité est un mot qui s'ancre de plus en plus dans les moeurs et beaucoup de citoyens veulent participer maintenant à la sauvegarde de notre planète. Mais pour commencer il faut démarrer avec la protection et la conservation de son propre territoire.

Le projet de réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats et celle des Basses-collines-du-lac-Coucou en sont des exemples pour le Québec et plus particulièrement la région des Laurentides méridionales. L'objectif est qu'elles accèdent au statut permanent. C'est un projet qu'il faut encourager et soutenir en incluant dans ce processus les autochtones et les populations environnantes.

Les deux réserves possèdent des espèces vulnérables et des vieilles forêts qu'il faut conserver à tout prix. Cependant le statut permanent de réserve de biodiversité n'exclut pas nécessairement toutes activités humaines. En effet les activités récréotouristiques sont importantes pour l'économie locale et permettent par la suite des recettes d'avoir les ressources pour la gestion et l'amélioration de la protection des réserves elles-mêmes.

J'espère que ces réserves parviendront à obtenir leur statut de réserve de biodiversité permanente car ce serait un plus pour le Québec dans tous les sens du terme.

Sources

<http://www.conservation-nature.fr/article2.php?id=118>

<https://www.aires-protegees-mauricie.bape.gouv.qc.ca/>

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aquatique/depInfoReserveBiodiversiteAquatique.pdf>

https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9serves_de_biodiversit%C3%A9_du_Qu%C3%A9bec

http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/index.htm

http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/polyvalentes/tome1-projet-experimentation.pdf

<https://www.ipsos.com/fr-fr/biodiversite-une-sensibilite-qui-progresse-au-niveau-mondial>

<https://www.consoglobe.com/grande-reserve-biodiversite-monde-4039-cg>

http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/

<http://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/fiche.asp?noEsp=71>

<http://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/fiche.asp?noEsp=40>